

# Contribution de la FAGE pour un service civique universel



Fédération des Associations Générales Etudiantes

5 rue Frédéric Lemaître, 75020 Paris  
01.40.33.70.70 - [www.fage.asso.fr](http://www.fage.asso.fr)

**FAGE**  
Le Réseau des Assos Etudiantes

En 2005, date à laquelle a été lancé officiellement le dispositif du service civil volontaire, le gouvernement souhaitait mettre en place un projet ambitieux qui puisse permettre aux jeunes qui le souhaitent de s'engager dans des missions d'intérêt général.

En mars 2007, lors de l'élection présidentielle, chacun des principaux candidats a repris à son compte le thème du service civil. Mais à peine 6 mois plus tard, aucun crédit n'était prévu dans le PLF 2008 pour le service civil volontaire. L'annonce faite par Bernard Laporte d'allouer finalement les 8 millions d'euros manquants est certes venue rassurer bon nombre d'organisations de jeunesse, mais ce collectif budgétaire correspond plus à une mise sous perfusion du dispositif qu'à une volonté de lui donner une ampleur plus grande.

Dans ce contexte, la FAGE tient à rappeler à l'ensemble des décideurs politiques leurs engagements pris sur cette question de l'engagement des jeunes.

Des études récentes montrent que les jeunes Français sont, parmi leurs homologues européens, ceux qui croient le moins en leur avenir et en celui de la société dans laquelle ils évoluent.

À l'inverse, ces mêmes études montrent que l'engagement associatif et bénévole est de plus en plus prisé par ces mêmes jeunes.

Pour la FAGE, il est donc nécessaire que les pouvoirs publics envoient un signal fort aux étudiants et aux jeunes en donnant un nouvel élan au service civil volontaire.

La FAGE, forte de l'engagement des milliers d'associatifs étudiants qu'elle représente, demande donc aux pouvoirs publics de déployer un dispositif ambitieux en matière d'engagement et de citoyenneté des jeunes. Cette réponse donnée à la soif d'engagement des jeunes, ce doit être le Service Civique universel dont voici les principes fondamentaux que nous défendons :

## **Pour la FAGE, le service civique doit être:**

- **Fondé sur le volontariat**

À l'image de l'engagement étudiant bénévole dont nous faisons la promotion chaque jour, le volontariat doit être encouragé et accompagné par le Service Civique. Imposer un service civique obligatoire présente le risque majeur de faire fuir nombre de jeunes, créant une nouvelle forme d'objection de conscience : l'objection de conscience civique.

Pour la FAGE, il est cependant envisageable d'inclure, dans l'offre de formation du supérieur, un temps dédié au service civique qui puisse être reconnu dans l'acquisition du diplôme, au même titre que d'autres unités d'enseignement, mais en aucun cas comme un stage.

Cette vision d'un Service Civique « incontournable » plus qu'« obligatoire » serait bien mieux vécue par les étudiants car elle prendrait tout son sens dans un parcours personnel et professionnel.

- **Une vraie étape de vie**

Pour être une véritable expérience formatrice et transformatrice pour les jeunes qui la vivent, et une contribution utile pour les projets qui les accueillent, le Service Civique doit être un engagement à plein temps et avoir une durée continue de six mois.

- **Gage de mixité sociale**

Le Service Civique est une occasion unique de faire vivre concrètement la diversité en faisant se rencontrer des étudiants et des jeunes d'horizons variés dans des missions d'intérêt général. L'égalité réelle dans le choix et la réalisation des missions et le brassage social doivent être des préoccupations constantes du dispositif.

- **Accessible et adapté à tous les jeunes, notamment aux étudiants.**

Affichant une vocation universelle, le Service Civique doit être proposé et accessible à tous les jeunes. Il est essentiel de mobiliser tous les moyens nécessaires pour le rendre effectivement accessible à tous, notamment ceux qui en sont les plus éloignés.

Pour les étudiants, il est nécessaire de prendre des mesures qui puissent faciliter ce type d'engagement et éviter qu'un Service Civique ne soit assimilé à une période d'échec ou à un redoublement. Il faut donc que cette durée d'engagement ne soit pas considérée au même titre que l'échec et le redoublement dans les critères d'attribution des bourses ou de logement universitaire.

De la même manière, les étudiants ayant effectué tout ou partie de leur année en service civique ne doivent pas se voir entraver dans leur volonté de repasser l'année ou le semestre qu'ils ont manqué, ni se voir discriminer dans l'accès aux formations sélectives.

La FAGE a réfuté dès l'origine du projet l'idée d'un service civil spécifique pour les étudiants. Néanmoins, certaines caractéristiques liées à leurs conditions de vie et d'études doivent être prises en compte pour favoriser leur engagement. Il est notamment primordial de ne pas briser le rythme de vie pédagogique en adaptant les périodes de service civil au calendrier universitaire :

Il serait donc judicieux de privilégier les missions de 6 mois pour les étudiants,

de janvier à juillet ou de juillet à décembre afin d'éviter que ces missions ne s'échelonnent sur deux années universitaires.

Pour les jeunes de 18 à 25 ans qui sont déjà insérés dans le monde professionnel, un véritable « congés d'intérêt général » devra leur être proposé au moins une fois dans leur carrière, afin de leur permettre de s'engager sans pour autant pénaliser leur parcours professionnel.

- **Au service de l'intérêt général**

Le Service Civique doit être centré sur des missions répondant à de réels enjeux sociaux et environnementaux et qui permettent de mobiliser et d'acquérir des compétences diverses (manuelles, relationnelles ou intellectuelles).

Selon nous, le Service Civique doit s'appuyer en grande partie sur le secteur de l'économie sociale et solidaire et plus particulièrement sur le secteur associatif dans lequel les notions de Solidarité et de Citoyenneté sont particulièrement ancrées.

Cette notion d'intérêt général doit primer dans l'évaluation du dispositif et des structures agréées et ce, afin d'éviter les dérives qui consisteraient à utiliser le Service Civique pour du simple développement structurel des associations.

Pour la FAGE, la mise en place de missions liées au Service Civique peut se concevoir, dans une certaine mesure, au sein des services publics. Mais rappelant qu'une mission de Service Civique ne saurait se confondre avec une mission salariée, la FAGE réaffirme sa volonté de ne pas voir le Service Civique se mettre en place au détriment de la fonction publique.

- **Un temps d'apprentissage reconnu et valorisé**

Tout en restant principalement un temps consacré par les étudiants à servir l'intérêt général et un temps d'apprentissage actif de la citoyenneté, le Service Civique doit leur permettre d'avancer dans leur projet personnel et professionnel.

À l'image des expérimentations faites dans certaines écoles d'ingénieurs et de commerce, le Service Civique devra, à terme, être considéré comme une période d'apprentissage à part entière au même titre qu'un semestre à l'étranger ou une année de « césure ».

La validation des acquis de l'expérience devra permettre aux jeunes qui sont sortis du système scolaire ou universitaire, de valoriser les compétences acquises pendant leur Service Civique. Cette démarche devra nécessairement

se faire en cohérence avec le contenu pédagogique de la formation que le jeune voudrait entamer.

- **Un dispositif national fédérateur**

Coordonné de manière interministérielle, le service civique doit être conçu comme un projet associant dans sa mise en œuvre l'ensemble des parties prenantes : Etat, coordonnateur et principal financeur, mais aussi collectivités locales, associations étudiantes, représentants des jeunes, entreprises, etc. Par essence lieu de l'expression citoyenne, le mouvement associatif doit être l'un des principaux acteurs et pilotes du Service Civique.

En ce sens, le Service Civique devra donc demeurer un dispositif cohérent et lisible pour l'ensemble des acteurs. Ainsi, le « service civique sport » ou « mission d'engagement civique sport » mis en place par le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux Sports pourrait, a terme, intégrer le dispositif du Service civique tel que nous le décrivons dans cette contribution (durée de 6 mois en temps plein, etc)

- **Un dispositif connu de chacun.**

La communication sur le service civil a été quasi-inexistante depuis le lancement du dispositif en 2006. Outre la communication faite par les associations qui accueillent des volontaires, les pouvoirs publics n'ont pas mis en place une information de masse pour faire connaître le service civil auprès des jeunes et des étudiants.

Le service civique devra donc faire l'objet d'une communication importante sur le plan médiatique, mais également être présenté aux étudiants lors de chaque pré-rentrée ou lors de journées thématiques dédiées à l'engagement et co-organisées avec les associations étudiantes.

Pour les jeunes de manière globale, les Journées d'appel à la défense (JAPD) nous paraissent le lieu privilégié pour faire connaître le dispositif. Ceci peut être fait par le biais d'un exposé réalisé non pas par des militaires, mais par des représentants du tissu associatif local impliqués dans la démarche.

Par ailleurs, il est important de communiquer auprès des étudiants en situation d'échec ou de redoublement sur l'existence du Service Civique. Cela doit favoriser la réussite de ce dispositif avec un public qui peut y trouver un nouveau départ.

- **Issu d'une montée en puissance du service civil volontaire**

Les expériences de volontariat, notamment le service civil volontaire, ont permis de lancer une dynamique. Cette dernière doit être poursuivie et soutenue, autant sur le plan politique que financier, par les pouvoirs publics. Il faut s'appuyer sur l'évaluation et le développement de ces expérimentations pour construire un service civique de qualité et de plus grande ampleur.

**Conclusion :**

Pour la FAGE, le Service Civique Universel doit reposer sur des principes forts et être construit comme un pacte de confiance envers les jeunes et les étudiants.

Le Service Civique ne doit pas être imposé aux jeunes comme « obligatoire », mais doit leur apparaître comme « incontournable ».

Le Service Civique ne doit pas être sous-tendu par une vision utilitariste de la jeunesse, mais doit être pensé comme un moyen donné aux jeunes de se rendre utile.

Le Service Civique doit, par sa portée universelle, permettre à chacun de faire tomber les barrières qui existent aujourd'hui par rapport à l'engagement. Accomplir une année de césure, ou prendre un congé d'intérêt général ne doit pas être synonyme d'échec ou de vacance de poste ; ce doit, au contraire, être gage d'épanouissement et d'enrichissement en terme de valeurs et de compétences.

L'engagement volontaire ne doit plus être conçu comme un luxe ou un passe-temps, mais doit devenir un droit à l'épanouissement et à l'émancipation de chacun.

C'est ainsi que, pour la FAGE, le Service Civique Universel doit être mis en place dès demain.